REPUBLIQUE FRANÇAISE



DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
DE NEUFCHÂTEAU

CANTON DE VITTEL

Décision municipale n° 32/2014

Tarifs du Centre culturel de l'Alhambra à compter du 10 juillet 2014

-:-

VILLE DE VITTEL

DECISION MUNICIPALE

Le MAIRE de la VILLE de VITTEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'avis favorable émis par la commission culture – animation - communication lors de sa réunion du 23 juin 2014,

Autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date 24 avril 2014,

DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u> – De fixer à compter du 10 juillet 2014 les tarifs de location du centre culturel de l'Alhambra comme suit :

- Hall d'entrée seul) Jour	150 €
- Salle de Spectacle du lundi au vendredi	Matin Après-midi Journée Soirée Journée + soirée	300 € 400 € 600 € 500 €
- Salle de Spectacle samedi et dimanche (Tarif week-end)	Matin Après-midi Journée Soirée Journée + soirée	400 € 550 € 850 € 750 € 1.350 €
- Supplément technicien son - Supplément technicien lumière	Heure Heure	50 € 50 €
Réunions, manifestations ou spectacles organisés sans but lucratif, par des associations Vittelloises	New	gratuité

<u>Article 2^{ème}</u> – Fixe à compter du 10 juillet 2014 le prix des glaces vendues au cinéma Alhambra comme suit :

- Magnum 2,50 €
- Cornetto 2,50 €.

<u>Article 3^{ème}</u> – Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Vittel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 3^{ème}</u> – Le Conseil Municipal sera informé de cette décision municipale, conformément à l'article L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vittel, le 04 juillet 2014 Le Maire, Jean-Jacques GAULTIER